

Démystifier les actions

Afin d'accumuler du financement pour leurs opérations, les entreprises émettent des actions, soit vendre des titres de propriété à des investisseurs. Il s'agit d'un appel public à l'épargne. Une fois que les actions ont été vendues aux investisseurs par un appel public à l'épargne, elles peuvent être cotées sur un marché secondaire, tel que la bourse, dont le prix est fixé par la loi de l'offre et de la demande. Plus il y a d'acheteurs, plus le cours de l'action est élevé.



En théorie, on souhaite acheter une action dont le cours, et par conséquent la demande, augmentera après son achat. Si ce produit est souvent alléchant pour le rendement qu'il procure, de nombreuses raisons peuvent expliquer la force de la demande pour une action. Il est donc important de bien savoir les sélectionner selon ses objectifs.

Les différents types d'actions

Il existe deux principaux types d'actions : les actions privilégiées et les actions ordinaires.

L'action privilégiée

C'est une action qui rapporte régulièrement un montant fixe, puisé à même les profits de l'entreprise, soit un dividende. Ces actions ressemblent beaucoup aux obligations, en ce sens qu'elles représentent un prêt fait par l'investisseur et remboursable par l'entreprise. Elles peuvent être remboursables au gré de l'émetteur, ce qui permet à l'entreprise de les racheter quand elle le veut, à un prix fixe, ou au gré du porteur, qui peut les remettre à l'entreprise à un prix donné.

En cas de liquidation ou de dissolution de l'entreprise les actionnaires privilégiés ont priorité sur les actionnaires ordinaires.

L'action ordinaire

Les actions ordinaires comportent certains avantages. Notamment, alors que les actions privilégiées ne donnent aucun droit de vote lors de l'élection des administrateurs qui dirigent et contrôlent les activités de l'entreprise, les actions ordinaires permettent de participer aux assemblées.

Les actions : un mal pour un bien ?

Il peut sembler nécessaire de détenir des actions. Bien qu'elles soient théoriquement plus risquées que les titres à revenu fixe, elles offrent un potentiel de plus-value du capital supérieur à toutes les autres catégories d'actifs à long terme. Puisque le

produit de la vente revient à l'actionnaire directement, la perspective de procurer une plus-value est un attrait important. En d'autres mots, tant que le cours d'une action augmente, le capital investi n'est pas perdu et les chances d'enregistrer un profit sur la vente sont fortes, surtout à long terme.

Et qu'en est-il du risque ?

Si les actions sont typiquement considérées comme des placements plus risqués en raison de leur forte volatilité, certaines ont un niveau de risque plus élevé que d'autres. Les petites entreprises qui ne versent pas de dividendes et qui n'ont pas démontré une croissance soutenue de leurs bénéfices sur une longue période sont souvent plus risquées. C'est d'ailleurs pourquoi elles offrent un potentiel de rendement supérieur aux autres types d'actions.

Les grandes entreprises bien établies dans leur secteur d'activités affichant une croissance soutenue de leurs bénéfices au fil du temps et ayant de solides antécédents en matière de versement des dividendes sont habituellement perçues comme moins risquées. Selon le même principe, leur potentiel de rendement est donc souvent inférieur à celui des petites entreprises.

Les actions sont des placements qu'il est préférable de détenir à plus long terme en raison de leur volatilité, car leur cours peut osciller considérablement à court terme. C'est d'ailleurs pourquoi il est important de revoir votre plan d'investissement de façon régulière afin de vous assurer que votre répartition de portefeuille répond toujours à votre objectif financier.

Pour approfondir vos connaissances, visitez le Centre éducatif de Banque Nationale Courtage direct à bncd.ca.

Vous y trouverez une panoplie de publications, de webinaires et d'outils pour vous aider à comprendre le fonctionnement de l'économie et des valeurs mobilières.

Et pour encore plus de soutien, pourquoi ne pas communiquer avec un représentant ?

Nos experts se feront un plaisir de vous donner davantage de renseignements !

514 866-6755 | 1 800 363-3511



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Rédisons
vos idées

